

Syndicat Mixte du pas des Ondes

Compte-rendu du Comité de pilotage 25 Novembre 2020 à La Motte-Chalancon

Les personnes présentes

Martine CHARMET Présidente SMPO, Sébastien BERNARD et Richard LAMY CCBDP, Jean-Pierre ROUIT CC Diois, Emilie RUIN PNR BP, Laurent COMBEL La Motte-Chalancon, Denis CONIL Cornillon, Etienne LATIL Rémuzat, Vincent MARCELLIN et Yoann GRONCHI Cornillac, Pascal CIRER-METHEL La Charce, Olivier SALIN AAPPMA, Emmanuel RUCHON et Pascale BRUGIERE Collectif PDO, Nathalie GAYRAUD OT Pays Diois, Michael SHELLARD OT BDP, Elisabeth HAUWUY

Les personnes excusées

Représentants de Establet

Document joint au CR : présentation PPT COPIL 25 Novembre 2020

OUVERTURE DE LA REUNON

Martine Charmet rappelle que la réflexion sur l'évolution et le développement du site du Pas des Ondes est engagée depuis plus d'un an avec la constitution du présent comité de pilotage. Depuis la dernière réunion de février, le nouveau conseil syndical est installé et il a procédé à la validation des orientations issues des travaux du comité de pilotage à savoir :

- Mise en DSP de l'ensemble du site exploité actuellement (rive gauche), à la suite de la convention en cours, soit 2022.
- Plan d'action reprenant les priorités définies

1 . Bilan de la saison

Bilan de la saison est présenté par Martine Charmet avec une baisse significative des entrées en raison de la pandémie et de l'autorisatde l'ouverture tardive. Les clientèles ont évolué sur cette saison atypique : beaucoup de nouveaux clients, une proportion plus importante de clientèle régionale.

Le restaurant a bien fonctionné malgré les restrictions avec la mise en place d'un service « à emporter » qui a permis une réduction des charges et de maintenir un résultat positif malgré la baisse du chiffre d'affaires.

A noter que pour la première année l'analyse de l'eau a été qualifiée de moyenne 1 fois au cours de la saison.

Le bilan du test « accueil hors les murs » réalisé par l'OT du Diois est présenté par Nathalie GAYRAUD :

Le déplacement de la chargée d'accueil du bureau de la Motte-Chalancon à la plage du Pas des Ondes sur 7 demi-journées a permis d'augmenter le nombre de contacts de 55 en 2019 à 177 personnes en 2020 sur les mêmes demi-journées.

L'analyse des provenances conforte les données présentées par Martine Charmet avec 72% de français (parmi lesquels une majorité de Rhônalpins) et 28 % d'étrangers.

Aller au-devant des personnes, demande une attitude d'ouverture et d'empathie de la part du personnel. Une fois le contact établi, les personnes se sont montrées très intéressées pour découvrir les autres ressources autour du lac et plusieurs ont déclaré prolonger leur séjour.

Une information permanente serait utile : c'est le projet de Relais Informations services. A noter que l'OT du Diois est en cours de réalisation de son SADI (schéma d'accueil et de diffusion de l'information) et que ce RIS devra être intégré dans cette réflexion, ainsi que dans la même démarche engagée sur la partie Baronnies en Drôme provençale.

2. Plan d'action

Le plan d'action correspond à la priorité 1 : Mettre à niveau les services et équipements de base pour la satisfaction des clientèles et la viabilité de l'exploitation.

Avec les 3 objectifs

- > Accessibilité du site aux personnes en situation d'handicap :
- > Valorisation du site et protection des ressources naturelles dans le cadre d'un tourisme durable
- > Viabilité économique et pérennité des emplois

Le plan d'action, encore en cours de finalisation est présenté. Il est précisé que le tour du lac accessible aux PMR concerne le tour du lac de baignade.

Ce plan également été présenté aux partenaires financiers ce même jour à 16H.

Un accord de principe est apparu pour soutenir ce plan d'action avec un montage financier qui pourrait mobiliser les fonds de la région AURA par le biais des Contrats Ambition Région (CAR) de chacune des Communautés de Communes, un soutien du département sur la Ligne investissements et éventuellement un financement Leader.

Pour pallier au manque de moyens administratifs et financiers du SMPO, les communautés de communes ont par ailleurs proposé d'étudier le montage d'une avance remboursable permettant de conduire les travaux en attente des subventions et de lisser les premières années de remboursement. Le PNR propose d'apporter une assistance sous forme d'ingénierie pour accompagner le SMPO dans la conduite du projet.

Le projet est considéré comme raisonnable et représentant un intérêt majeur pour le territoire. Le volet Accessibilité peut être l'objet d'un soutien supplémentaire de la Région AURA.

Ainsi les conditions sont favorables pour avancer sur ce projet et la Présidente Martine Charmet en remercie tous les partenaires.

Points débattus

La question de l'eau

Suite à une remarque sur l'intérêt du label Pavillon bleu, le sujet de la qualité de l'eau et de sa turbidité est ouvert. Il en ressort

- > La nécessité de faire réaliser le profil de baignade
- > L'étude de solutions d'oxygénation par différents procédés en cours, mérite peut-être une étude complète incluant la prospective des évolutions climatiques prévisibles
- > Proposition du PNR de collecte de données sur l'eau au délégataire (voir aussi données disponibles via la fédération de pêche et une sonde de relevés des températures depuis plusieurs années) Le PNR pourrait aussi suivre le dossier ressource et qualité de l'eau dans le cadre du contrat Espaces Valléens.

Se mettre d'accord sur la vision du site à 10 ans

Tout le monde souhaite que l'attractivité du site soit développée.

- > Affirmer la vocation naturelle du site et le souhait que l'attractivité soit développée à partir des ressources propres dans le cadre d'un tourisme durable.
- > Critères à amplifier dans le règlement de consultation : diversité des activités hors saison, et des activités en lien avec la valorisation du patrimoine

Cette grille permettra de sélectionner le candidat dont le projet est le plus proche de cette vision. Ensuite les nouvelles activités en cours de délégation seront validées chaque année par le SMPO.

Accompagnement du PNR et moyens financiers

Est soulevée la possibilité de présenter un dossier au titre du prochain contrat Espaces valléens. Le PNR pourrait être porteur de cette action sur le thème de l'eau (ressource, qualité...) et permettrait d'apporter appui au SMPO sous forme d'ingénierie, comme indiqué lors de la réunion des partenaires.

3. le projet de contrat pour la DSP

Les premiers contours de la DSP ont été travaillés en Conseil Syndical sur proposition d'une première trame du cabinet d'avocat : c'est un document de travail, envoyé aux participants et qui est amené à évoluer.

Remarques et questions soulevées sur le projet de contrat DSP :

- Préciser le caractère « ouvert à tous » du site en dehors de la période de perception du droit d'entrée lié à la surveillance de la baignade.
- Préciser dans le périmètre les deux lacs (ou le lac de pêche)
- Préciser rôle délégataire // analyse de l'eau (ARS)
- Durée de la DSP et anticipation conditions de baignade, changements climatiques
- Question sur baignade surveillée de 10 h à 18 h, constat que la plus forte fréquentation se situe entre 11 h et 19 h

- Vérifier la servitude de passage du sentier de randonnée (apparemment sans convention signée)
- Question sur les manifestations culturelles : le festival Rock on the l'oule n'est pas cité dans la convention. Il apparaît que comme toute manifestation un accord de programmation doit être trouvé annuellement entre le délégant et le délégataire en fonction des demandes dûment déposées et des projets du délégataire.
- Précisions à apporter sur l'article 15-3 : le délégataire peut-il se retourner contre le délégant en cas de rupture de conditions de baignade ? (par exemple pénurie de la ressource en eau)
- Article 31 – contrôle des comptes, préciser que les comptes doivent être tenus par un comptable agréé (ou visés par un expert-comptable) selon les règles en vigueur (selon statut de l'exploitant et chiffre d'affaires)
- Prévoir dans ARTICLE 10 Cession et transfert de la délégation, le transfert éventuel de la DSP du SMPO à une autre collectivité.

Sur le comité de suivi : Proposition d'une modification de fond

- Le comité de suivi de la DSP est composé uniquement des représentants du SMPO, des 2 communes supports et du délégataire. Une réunion annuelle paraît suffisante avec convocation d'une réunion intermédiaire si besoin.
- Par ailleurs le comité de pilotage dans sa composition actuelle est maintenu avec invitation du délégataire à y siéger.

Pour la suite du travail :

2 groupes de travail sont constitués pour travailler à la rédaction des annexes. Ces groupes seront accompagnés par Elisabeth HAUWUY en coordination.

Groupe de travail 1 : inventaire / état des lieux / répartition des travaux et entretien	Groupe de travail 2 : charte d'entretien et préconisations environnementales
Denis CONIL Pascal CIRER-METHEL Vincent MARCELLIN	Nathalie GAYRAUD OT Emmanuel RUCHON Emilie RUIN (ou autre personne PNR BP) Martine CHARMET

Une réunion du Conseil Syndical avec la participation de l'avocat Aldo Sévino sera proposée en janvier pour finaliser les documents de la DSP avec retours au Comité de pilotage.